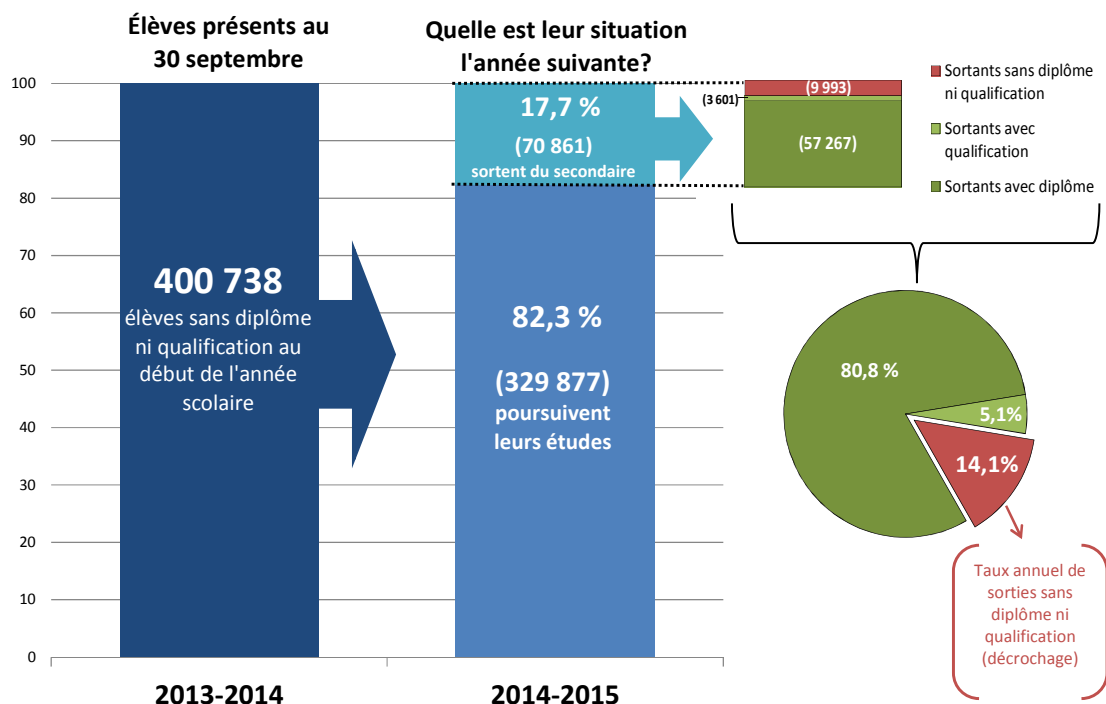


Les sorties sans diplôme ni qualification, parmi les sortants du secondaire en formation générale des jeunes (FGJ)

Démarche méthodologique

Les élèves du secondaire en formation générale des jeunes en 2013-2014



Cet indicateur annuel représente le ratio du nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification par rapport au nombre d'élèves sortants du secondaire. Celui-ci est de 14,1 % pour l'année scolaire 2013-2014.

Cet indicateur, calculé depuis l'année scolaire 1999-2000, est mesuré de la façon suivante (en %) :

$$\left(\frac{\text{Élèves sortants sans diplôme, ni qualification (9 993)}}{\text{Ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes (70 861)}} \right) \times 100 = 14,1 \%$$

L'ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes, est constitué des éléments suivants :

- a) les sortants avec un diplôme ou une qualification, c'est-à-dire les élèves qui obtiennent, durant l'année considérée, un diplôme (DES, DEP, ASP, AEP)¹ et ceux qui obtiennent une qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT, CFISA, CEES)². On compte 57 267 diplômés et 3 601 qualifiés en 2013-2014;
- b) les sortants sans diplôme, ni qualification. On compte 9 993 sortants sans diplôme ni qualification associés à l'année scolaire 2013-2014.

Les sortants sans diplôme, ni qualification répondent aux critères suivants :

- a) l'élève n'a pas obtenu de diplôme (DES, DEP, ASP, AEP) durant l'année scolaire considérée;
- b) il n'a pas obtenu de qualification (CFER, ISPJ, AFP, CFMS, CFPT, CFISA, CEES) durant l'année scolaire considérée;
- c) il n'est inscrit nulle part au Québec durant l'année suivante³, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial. Ces sorties sans diplôme ni qualification comprennent d'autres causes que le décrochage scolaire (émigration, mortalité, morbidité, scolarisation à domicile).

¹ Les diplômes : DES (diplôme d'études secondaires), DEP (diplôme d'études professionnelles), ASP (attestation de spécialisation professionnelle) et l'AEP (attestation d'études professionnelles).

² Les qualifications : CFER (certificat de formation en entreprise de récupération), ISPJ (certificat en insertion socio-professionnelle des jeunes), AFP (attestation de formation professionnelle), CFMS (certificat de formation en métiers semi-spécialisés), CFPT (certificat de formation en préparation au marché du travail), CFISA (certificat en insertion socio-professionnelle des adultes), CEES (certificat d'équivalence d'études secondaires).

³ Les sorties sans diplôme ni qualification définitives d'une année sont établies à partir de la lecture des données du bilan 4 de l'année scolaire suivante dans le système Charlemagne, cette lecture est faite en août.